# Fonds national de garantie individuelle des ressources. Critères d'éligibilité et de versement du prélèvement sur recettes aux communes et EPCI contributeurs

## Revue - Intercommunalité

### Source - JO

Le décret n° 2021-1242 du 28 septembre 2021 précise les critères d'éligibilité et de versement du prélèvement sur recettes destiné aux communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre contributeurs au fonds national de garantie individuelle des ressources prévu au 2.1 de

[l'article 78](http://cidTexte=JORFTEXT000021557902)

de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010.